

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

| | | |
|-----------------------|----------------------|---|
| En exercice : | 27 | L'an deux mil quinze, le vingt huit septembre, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. |
| Présents : | 23 | |
| Absents : | 4 | |
| Procurations : | 2 | |
| Votants : | 25 | |
| Date de convocation : | Le 22 septembre 2015 | <p><u>Membres présents</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHANVRY Alda, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, Mme HAMON Catherine, Mme MASSIN Emilie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SHVAN Nicole.</p> <p><u>Absents</u> : M. BARRÉ Jean-Noël, M. DELAMARCHE Vincent, M. GANCHE Jean-Luc, M. LEMÉTAYER Claude.</p> <p><u>Procurations</u> : M. DELAMARCHE Vincent à Mme FAUCONNIER Sylvie, M. LEMÉTAYER Claude à AMELINE FRESNEAU Mariannick.</p> <p>Secrétaire de séance: Mme DESGRANGES Noëlle.</p> |

2015/ 64 Délibération portant création de la commune nouvelle de Pontorson par regroupement des communes de Macey, Pontorson et Vessey

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les réunions successives qui ont permis d'aboutir au projet de Commune nouvelle présenté ce soir :

30 mars 2015: réunion organisée à Avranches par Mme la Sous-préfète avec les services de l'Etat

19 mai 2015: réunion organisée à Pontorson avec l'ensemble des conseils municipaux des Communes membres de l'ex communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel

Une étude concernant les finances et la fiscalité a été demandée aux services de l'Etat par 6 Communes, puis seules Macey, Pontorson et Vessey ont décidé de poursuivre la démarche, une nouvelle étude a donc été sollicitée, elle a fait apparaître que la perte des dotations était pour ces Communes plus pénalisantes que le lissage de la fiscalité.

10 septembre 2015: réunion organisée à Pontorson avec les conseillers municipaux de Macey, Pontorson et Vessey

22 septembre 2015: réunion organisée à Pontorson avec des élus de Macey, Pontorson et Vessey relative au projet de charte

23 septembre 2015: réunion d'information pour les conseillers municipaux de Pontorson et concernant le projet de charte

Monsieur le Maire présente ensuite la charte, engagement pour les quatre ans à venir et précise que le futur conseil municipal sera composé de 49 membres.

Arrivée de M. Dechancé.

Mme Ameline apporte des précisions concernant les travaux de l'église de Vessey. Mme Fleury Lendormy remarque qu'il n'y a pas de travaux de voirie de programmés. M. Bichon répond qu'en dehors des projets d'aménagement, les travaux de voirie sont souvent des dépenses de fonctionnement. Mme Chanvry s'interroge sur la gestion des budgets, M. le Maire répond qu'elle sera globalisée. M. Gazengel constate que les 700 000 € de travaux prévus sur Vessey et Macey représentent beaucoup par rapport aux 567 000 € de dotations supplémentaires. M. Bichon assure que les mutualisations permettront de réaliser des économies d'échelle, des prestations confiées à des prestataires pourront être réalisées en

de réaliser des économies d'échelle, des prestations confiées à des prestataires pourront être réalisées en régie. M. le Maire précise qu'en aucun cas il n'a voulu adopté un calcul aussi raccourci en comparant dotations et travaux, contraire à l'esprit de commune nouvelle. Dans ce cas, les élus de Macey et Vessey auraient pu être tout aussi impressionné devant la liste de projets présentés par Pontorson. M. le Maire relit le premier paragraphe de la charte : les Communes de Macey, Pontorson et Vessey ont souhaité créer une Commune nouvelle afin de mettre en commun leurs moyens pour offrir à la population des services de qualité et de proximité. M. le Maire rappelle également qu'il ne dérogera pas sur les travaux engagés, en ce qui concerne les projets, ce sera au futur conseil de se prononcer. Mme Chanvry ajoute que le contexte pousse aujourd'hui à la mutualisation et qu'il faut mieux prendre le bateau qu'arriver en retard. M. le Maire conclut en indiquant que la création de la Commune nouvelle va entraîner la fusion complète de Pontorson et ses Communes associées. Cette fusion était inscrite dans le projet politique mais envisagée à mi-mandat. M. le Maire remercie enfin les élus qui ont donné leur avis sur le nom de la Commune, qu'il a été décidé en accord avec les élus de Macey et Vessey de donner le nom de Pontorson à la Commune nouvelle. Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide de voter à bulletin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2113 et suivants,
Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée,
Vu la loi 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des Communes nouvelles,
Vu la délibération du conseil municipal de Macey en date du 25 septembre 2015 déclarant son intention de créer une Commune nouvelle regroupant les Communes de Macey, Pontorson et Vessey,
Vu la délibération du conseil municipal de Vessey en date du 25 septembre 2015 déclarant son intention de créer une Commune nouvelle regroupant les Communes de Macey, Pontorson et Vessey,
Madame Chanvry et M. Ruaux procèdent au dépouillement,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2113 et suivants,
Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée,
Vu la loi 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des Communes nouvelles,
Vu la délibération du conseil municipal de Macey en date du 25 septembre 2015 déclarant son intention de créer une Commune nouvelle regroupant les Communes de Macey, Pontorson et Vessey,
Vu la délibération du conseil municipal de Vessey en date du 25 septembre 2015 déclarant son intention de créer une Commune nouvelle regroupant les Communes de Macey, Pontorson et Vessey,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à bulletin secret décide à la majorité (24 pour, 1 contre) de

- CREER avec date d'effet au 1er janvier 2016, une Commune nouvelle regroupant les Communes fondatrices de Macey, Pontorson, Vessey dont la population totale sera égale à 4 669 habitants
- DECIDER que le nom de la Commune nouvelle sera Pontorson avec pour chef-lieu Pontorson 2, place de l'hôtel de ville 50170 Pontorson.
- DECIDER qu'à compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement général des Conseils municipaux la Commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal constitué dans les conditions fixées aux articles L.2113-7 et L.2113-8 du code général des collectivités territoriales et comprenant 49 conseillers municipaux
- APPROUVER la charte fondatrice
- DIRE que le centre des finances publiques de la Commune nouvelle sera celui de Pontorson et que le comptable assignataire sera le trésorier de Pontorson
- DIRE que la Commune nouvelle reprend les budgets annexes suivants :
 - Budget eau potable
 - Budget parc d'activités

- Budget annexe lotissements

- DECIDER qu'entre la date de création de la Commune nouvelle et l'élection du Maire et des adjoints, les maires des anciennes communes s'occupent de la gestion des affaires courantes sur leur territoire respectif.

Madame Chanvry quitte la salle

2015/65 Demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire pour la création d'un city stade

Monsieur Royer, adjoint aux sports, présente le projet de création d'un city stade et le plan de financement de l'opération. Monsieur Royer ajoute que le city stade sera situé à proximité de la salle omnisports et le stade et s'inscrit dans le projet d'aménagement de clôture autour du stade et de l'école L. Pergaud afin de sécuriser les lieux et éviter les incivilités.

Retour de Mme Chanvry.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de city stade,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération

| ORIGINE DU FINANCEMENT | MONTANT € HT |
|------------------------|--------------|
| ETAT DETR | 14629,47 |
| DEPARTEMENT | 11861,16 |
| MAITRE D OUVRAGE | 22930,87 |
| TOTAL | 49421,5 |

- SOLLICITE une subvention dans le cadre du contrat de territoire.

2015/66 Remboursement SOCADETOP

Monsieur Bichon informe le conseil que la société Socadetop a acquitté à tort auprès des services du Trésor la taxe foncière et la redevance ordures ménagères 2014 concernant le village vacances de Moidrey qui auraient dû être payée par la Commune de Pontorson, chargée de gérer les affaires courantes suite à la dissolution du SIVOM de l'anse de Moidrey

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE de verser à la société SOCADETOP la somme de 8915 €,
- DEMANDE le remboursement des 8/22ème à la Commune du Mont Saint Michel.

2015/67 Carrière de l'anse de Moidrey mise à l'arrêt définitif

Monsieur Bichon avise le conseil que vu le code de l'environnement et notamment les articles R 512-39-3 et R 516-5, vu le procès-verbal de recollement établi par l'inspecteur des installations classées du 28 juillet 2015 suite à la visite des lieux du 29 mai 2015, considérant que le dossier relatif à l'arrêt définitif de l'exploitation de la carrière de Moidrey sera présenté lors de la prochaine commission départementale des sites, l'avis du conseil municipal est sollicité concernant la mise à l'arrêt définitif de la carrière de l'anse de Moidrey exploitée par la Syndicat mixte de la Baie du Mont Saint Michel et à la remise en état du site réalisée. Madame Desgranges demande des précisions sur le lieu. Monsieur Bichon répond qu'il s'agit des structures

digitées et de l'enlèvement de la tangué réalisés à l'anse de Moidrey dans le cadre des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel. Monsieur le Maire ajoute que l'enlèvement de la tangué dans le Couesnon était également concerné. Madame Chanvry demande des précisions sur la remise en l'état. Monsieur Belloir répond qu'elle correspond à la suppression des pistes de chantier et de la base de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au dossier de mise à l'arrêt définitif de la carrière de l'anse de Moidrey exploitée par la Syndicat mixte de la Baie du Mont Saint Michel et à la remise en état du site.

Accueil des réfugiés

Monsieur le Maire informe le Conseil que les services de l'Etat, en charge de l'accueil des réfugiés, proposent aux Communes de :

Mettre à disposition des bâtiments pour créer des lieux d'hébergement des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande,

Mettre à disposition des logements pérennes pour les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après instruction de leur dossier,

Le cas échéant, de proposer une offre d'accompagnement social complémentaire de celui organisé par les services de l'Etat,

Et que compte tenu des drames vécus par les réfugiés qui nous ont tous affectés et ont suscité de nombreux débats, il a souhaité recueillir le sentiment du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que si un acquéreur ne s'était pas fait connaître et qu'un compromis n'avait pas été signé pour l'immeuble de logements de la gendarmerie, il aurait pu être proposé. Monsieur le Maire se fait par ailleurs l'écho du Président du Conseil départemental qui a souligné que la France n'avait pas un grand nombre de candidats parmi les réfugiés pour d'une part des raisons linguistiques et d'autre part le fait qu'ils ont souvent des parents installés en Allemagne ou dans les pays du Nord. Madame Chanvry demande dans quels locaux ils pourraient être accueillis. Monsieur le Maire évoque l'Hôpital. Monsieur Royer rappelle la demande de la Commune concernant les Restos du Cœur. Mme Chanvry répond que pour l'instant l'Etat a sollicité les collectivités locales, si des locaux sont inoccupés dans l'enceinte de l'hôpital, la question de l'aménagement pour accueillir le public se pose.

2015/68 Signature des compromis et actes de cession des parcelles des différents lotissements communaux

Vu la délibération 2015/32 du 30 avril 2015 fixant le prix de vente des parcelles des lotissements de Philipotte et du petit verdun,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE à M. le Maire à signer les compromis et actes de cession concernant les parcelles des lotissements communaux,
- AUTORISE M. le Maire à déléguer ce droit de signature.

Madame Chanvry sollicite des informations concernant le regroupement des écoles publiques d'une part et le plan de circulation d'autre part.

Concernant le premier point, Madame Délépine répond que deux réunions ont eu lieu avec le maître d'œuvre, JVA afin de recueillir les éléments pour élaborer le diagnostic, lequel doit être remis au maître d'ouvrage mi-octobre.

Monsieur Belloir indique que le dossier des Communes nouvelles n'a pas permis d'avancer sur le plan de circulation. Madame Chanvry propose de transmettre à M. Belloir un plan établi à partir de ses réflexions, les arbustes causant des problèmes de visibilité rue Couesnon.

Monsieur Belloir fait un point sur les travaux prévus : fin octobre travaux de clôture à Pergaud et au stade, mi-octobre travaux de voirie. Monsieur le Maire ajoute qu'après la foire Saint Michel, dans le cadre de la

garantie décennale les passages piétons pavés situés rue Couesnon seront repris ainsi que le giratoire rue Couesnon/rue de la Libération.

Monsieur Cachera indique que les candélabres ont également été numérotés.

Madame Dobetzky informe le conseil des actions de communication réalisées concernant la maison médicale : le flyer avec M. Cachera et M. Belloir, et présente la vidéo réalisée par l'association Objo photo vidéo.

Monsieur le Maire complète en indiquant que la réunion avec les Docteurs Chauchat et Nicolas a été positive et que si la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel travaille sur ce dossier, il est normal que la Commune mobilise les moyens à sa disposition pour l'accompagner.

Madame Chesnay propose qu'un miroir soit placé pour améliorer la visibilité au sortir de la rue des trois ponts d'une part et indique que de nombreux automobilistes empruntent l'allée de Tombelaine dans le sens interdit.

Monsieur Bichon propose que le côté de stationnement soit inversé boulevard Clémenceau.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que ces points seront débattus en commission et lève la séance à 22h 10.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

André DENOT
Maire de Pontorson,

Noëlle DESGRANGES
Secrétaire de Séance,

